

OBLIGATION D'EMPLOI  
DES TRAVAILLEURS  
HANDICAPÉS



Résultats  
de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés  
année 2006



Conception et réalisation : Élisabeth LAPORTE  
Association OETH - Septembre 2007



## SOMMAIRE

### 1<sup>ère</sup> PARTIE

#### Les résultats consolidés au 31/12/2006

<b>La mise en œuvre de l'accord de branche</b>	<b>page 4</b>
<b>Les résultats consolidés</b>	<b>page 6</b>
Nature des contrats et solde des travailleurs handicapés	page 8
L'âge des travailleurs handicapés	page 9
Le taux d'emploi par taille d'établissement	page 10
Les travailleurs handicapés par catégories de handicap	page 11
Les travailleurs handicapés par emploi	page 12
Le taux d'emploi dans les régions	page 12

### 2<sup>ème</sup> PARTIE

#### Les résultats au 31/12/2006 par organismes

<b>Les résultats de la FEHAP 2006</b>	<b>page 14</b>
<b>Les résultats du Snasea 2006</b>	<b>page 20</b>
<b>Les résultats de la Croix-Rouge Française 2006</b>	<b>page 26</b>



L'accord de branche 2006-2010 Croix-rouge française – FEHAP – Snasea est le quatrième renouvellement d'une démarche initiée en 1991. Cette démarche, propre au champ sanitaire, social et médico-social sans but lucratif s'inscrit dans l'application de la loi du 10 juillet 1987, relative à l'emploi des travailleurs handicapés, modifiée par la loi de février 2005. Il est conclu entre les trois entités sus nommées et les cinq organisations syndicales suivantes : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO

**Les principes généraux qui animent cet engagement sont entre autres :**

- la transformation de l'obligation « législative » d'emploi des travailleurs handicapés en une obligation de résultats en terme d'emplois supplémentaires,
- l'engagement des entreprises ou établissements à conduire des politiques actives d'emploi des travailleurs handicapés,
- la mise en œuvre d'actions mesurables dont la pérennisation des emplois en CDI,
- l'adaptation des mesures et financements aux besoins des employeurs et salariés couverts par l'accord.

L'accord inclut naturellement les quatre plans prévus par la loi, à savoir l'embauche en milieu ordinaire de travail, la professionnalisation, l'adaptation aux mutations économiques et le maintien dans l'entreprise. Mais, en complément, deux programmes supplémentaires sont mis en œuvre, l'un portant sur le travail adapté et l'autre sur le maintien dans l'entreprise des personnes salariées déclarées inaptes ou des salariés dont le handicap s'aggrave.

L'association OETH est chargée de mettre en œuvre cet accord auprès des 6391 établissements et 9217 travailleurs handicapés concernés.

Ce rapport annuel vous présente la situation des établissements au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Une première partie expose les résultats consolidés et la seconde, les résultats par organismes.

Au fil des pages, vous découvrirez des éléments positifs qui sont la traduction de la politique active d'emploi qui est menée dans les établissements mais aussi des points qui appellent notre vigilance pour l'avenir :

- la stagnation du taux d'emploi par le différentiel entre les entrées en poste et les sorties notamment pour départ à la retraite
- l'âge des travailleurs handicapés, dont la moyenne s'accroît

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

**I<sup>ère</sup> PARTIE**

**RÉSULTATS CONSOLIDÉS  
AU 31 DÉCEMBRE 2006**

## L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS et LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE BRANCHE

Le Comité Paritaire, garant du dispositif de l'accord de branche, suit et contrôle la mise en œuvre de cet accord pour permettre aux établissements et services de remplir leur obligation d'emploi. En 2006, il a tenu 9 réunions au cours desquelles il a traité 540 dossiers de prise en charge financière :

Nature du financement	Année 2006		Prév. 2007 au 30/11/07	
	Nbre de dossiers	Montants accordés	Nbre de dossiers	Montants accordés
Bilan évaluation	22	40 416,14 €	15	31 578,50 €
<b>Embauches</b>				
Contrat à durée indéterminée	212	516 552,00 €	189	615 055,00 €
Contrat à durée déterminée (y compris CAE et CAV)	67	60 008,00 €	404	933 620,00 €
<b>Formation</b>				
Contrat de professionnalisation et d'apprentissage	37	1 227 351,00 €	35	1 190 370,17 €
Formation CAE et CAV	31	33 854,01 €	54	83 699,86 €
Stage de découverte et de sensibilisation	9	23 500,00 €	18	43 000,00 €
Stage et formation qualifiante	7	16 807,00 €	5	20 546,57 €
<b>Maintien à l'emploi</b>				
Contrat de retour à l'emploi	2	22 242,33 €	0	-
Aménagement des postes de travail	72	251 288,50 €	104	374 670,50 €
Prévention	2	3 736,40 €	49	140 039,87 €
Reconnaissance de travailleur handicapé	42	221 532,00 €	66	425 435,40 €
Reconversion professionnelle	37	554 987,40 €	34	570 827,00 €
<b>Total</b>	<b>540</b>	<b>2 972 274,78 €</b>	<b>973</b>	<b>4 428 842,87 €</b>

Reconversion professionnelle : en partenariat avec UNIFAF.

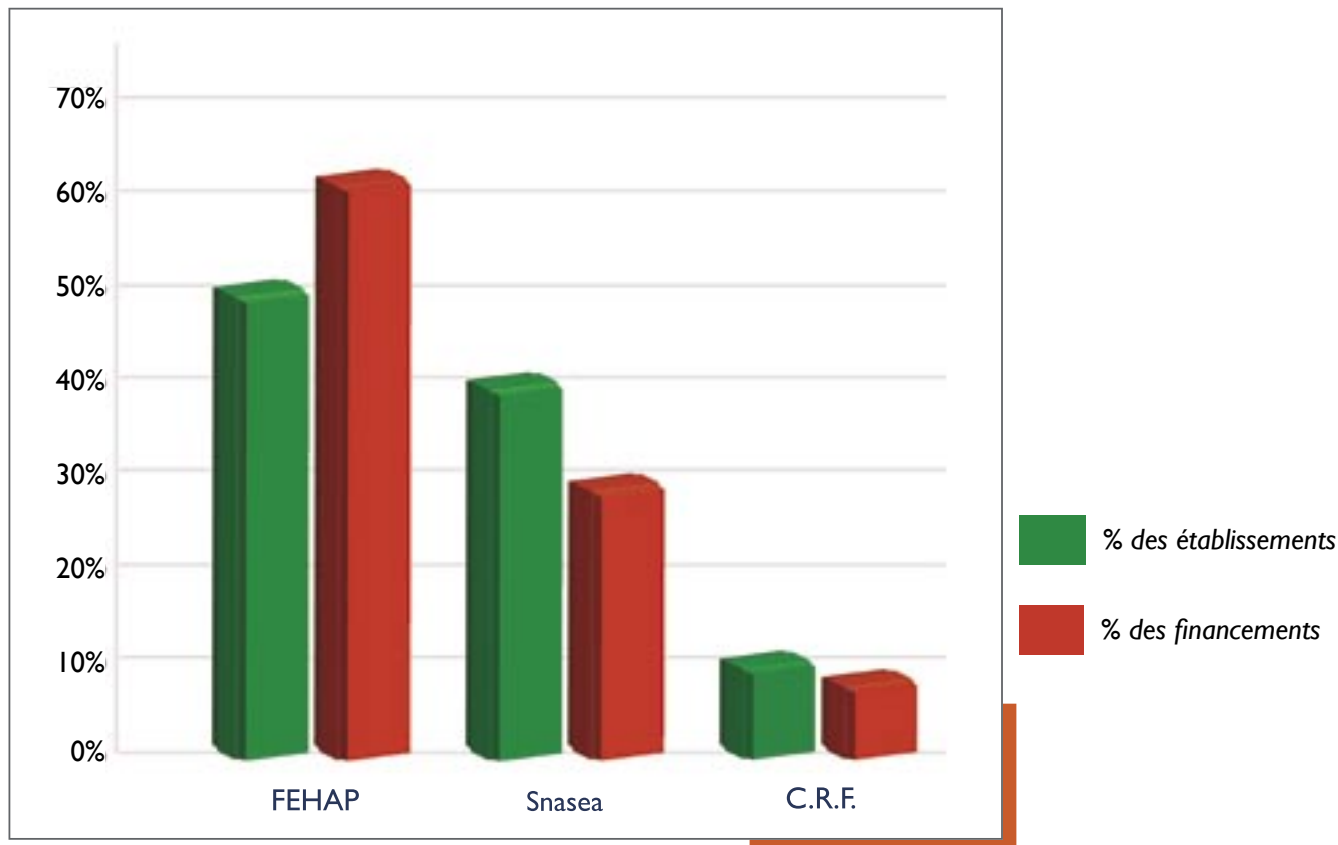
### Répartition des financements 2006 par Plan



Plan I : incitation à l'embauche  
Plan II : formation  
Plan VI : maintien dans l'emploi.

Le total des montants accordés en 2006 a diminué de 48% par rapport à 2005. Cette diminution est due en grande partie au délai qui a été nécessaire pour mettre en place de nouvelles mesures prenant en compte les modifications concernant notamment les contrats aidés. On note que le prévisionnel 2007 inverse cette tendance avec un retour à un niveau de financement habituellement observé.

## Répartition des établissements et des financements accordés par organisme en 2006



### La formation :

En 2006, l'Association OETH a financé 106 386 heures de formation auprès de 115 travailleurs handicapés pour un montant de 1 798 349 €.

### La contribution :

L'association assure la collecte et la gestion des contributions dont le montant s'élève à 7 724 002 € pour 2006 (contributions perçues en 2007 au titre de 2006).

La répartition par organisme est la suivante :

- FEHAP : 4 430 166 €
- Snasea : 2 712 689 €
- Croix-Rouge Française : 581 147 €

## L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

### RÉSULTATS CONSOLIDÉS FEHAP / Snasea / C.R.F.

Le nombre d'établissements et services concernés en 2006 est de 6 391. Parmi eux, on compte 32 associations, représentant 426 établissements, qui ont opté pour la péréquation (déclaration unique par association regroupant les données de l'ensemble de leurs établissements).

D'autre part, en application des règles définissant l'obligation de déclarer en fonction de l'autonomie de gestion par rapport au siège, 1317 établissements ont fait 369 déclarations globales.

Les statistiques portent donc sur 4 580 dossiers exploités représentant la situation de 5 922 établissements :

Consolidé au 31/12/2006	Établissements 20 salariés et +		Total Éts 20 salariés et +	Éts - de 20 salariés	TOTAL général
	Non redevable de la contribution	Redevable de la contribution			
<b>Nombre de Dossiers</b>	<b>1 328</b>	<b>1 073</b>	<b>2 401</b>	<b>2 179</b>	<b>4 580</b>
Effectif d'assujettissement (ETP)	110 223	90 210	200 433	20 593	221 026
<b>Nbre de Travailleurs Handicapés</b>	<b>6 660</b>	<b>2 018</b>	<b>8 678</b>	<b>539</b>	<b>9 217</b>
Unités TH bénéficiaires	6 563,25	1 980,57	8 543,82	530,14	9 073,96
Unités Contrats de fournitures	414,07	225,10	639,17	59,84	699,01
Stage	1,72	1,18	2,90	0,00	2,90
<b>Total Unités bénéficiaires</b>	<b>6 979,04</b>	<b>2 206,85</b>	<b>9 185,89</b>	<b>589,98</b>	<b>9 775,87</b>
Nbre d'unités versement	-	2 150,84	-	-	-
<b>Taux d'obligation moyenne</b>	<b>6,33%</b>	<b>2,45%</b>	<b>4,58%</b>	<b>2,86%</b>	<b>4,42%</b>
CDI	5 892	1 870	7 762	407	8 169
CDD	768	148	916	132	1 048
<b>Taux d'emploi</b>	<b>6,04%</b>	<b>2,24%</b>	<b>4,33%</b>	<b>2,62%</b>	<b>4,17%</b>

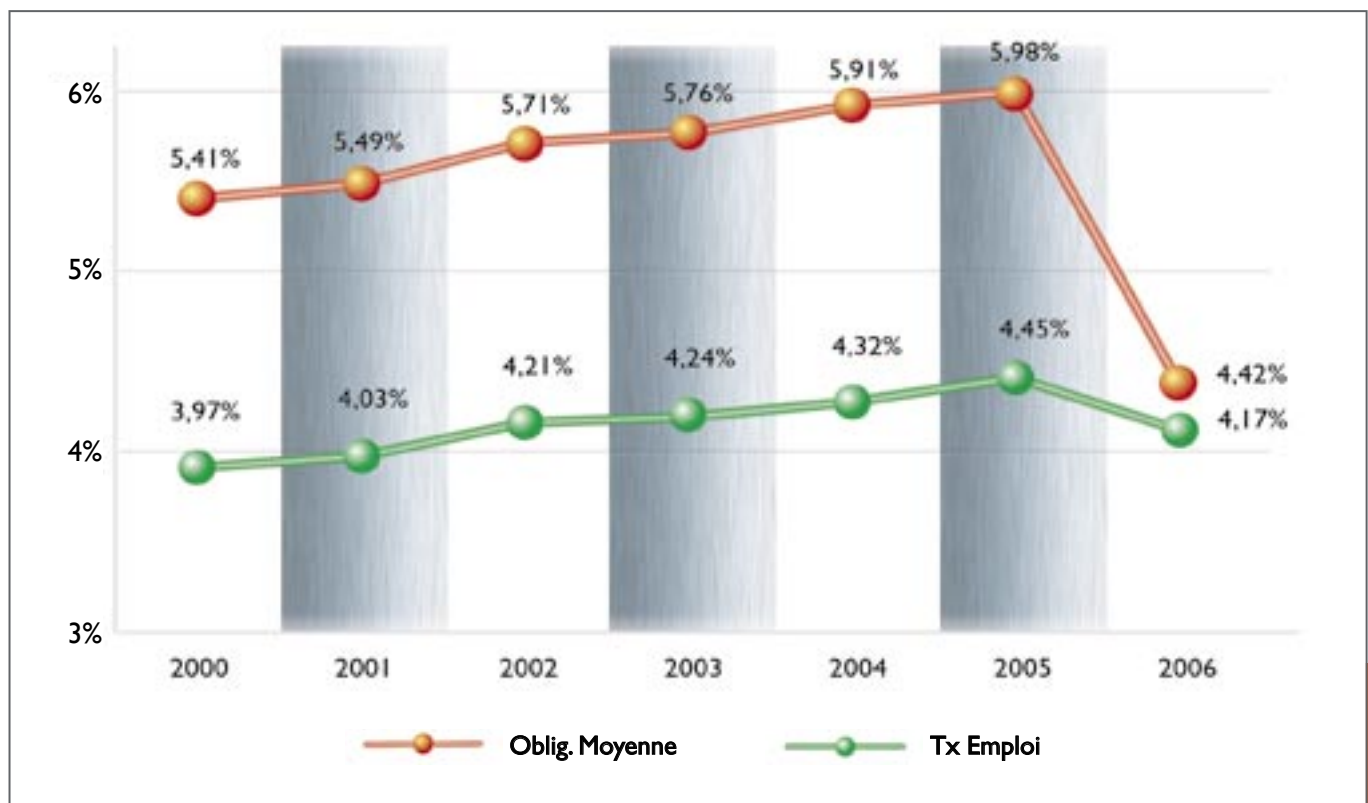
Le taux d'obligation moyenne est obtenu en divisant le total des unités bénéficiaires (unités TH + unités contrat + unités stage) par l'effectif d'assujettissement.

Le taux d'emploi est obtenu en divisant le nombre de travailleurs handicapés par l'effectif d'assujettissement.

- 52% des établissements (2401) sont assujettis (au moins 20 salariés) : 55% ne sont pas redevables de la contribution et 45% sont redevables de la contribution. Le taux d'obligation moyenne atteint par les établissements assujettis est de 4,58% soit une diminution de 1,61 point par rapport à 2005.
- 48% des établissements (2179) sont non assujettis (moins de 20 salariés). Leur taux d'obligation moyenne est 2,86% soit une diminution de 1,29 point par rapport à 2005.
- le **taux d'obligation moyenne consolidée est de 4,42% contre 5,98% en 2005 soit une diminution de 1,56 point.**

Les modalités de calcul de la déclaration 2006 étant totalement différentes de celles de 2005, on peut difficilement comparer le taux d'obligation moyenne de ces deux années. Aussi, afin d'évaluer l'évolution de la situation des établissements au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, on utilisera le taux d'emploi.

### Évolution du taux d'obligation et du taux d'emploi Consolidé 2000 / 2006



On constate qu'après avoir connu une progression régulière depuis 2000, le taux d'emploi montre un certain fléchissement en 2006 avec 4,17% contre 4,45% en 2005 soit une diminution de 0,28 point.

Un des éléments d'explication de cette baisse est l'augmentation de l'effectif d'assujettissement (+4,22%) conjuguée à la diminution du nombre de travailleurs handicapés (-2,42%).

## Nature des contrats et solde des travailleurs handicapés :

Travailleurs handicapés	CDI	CDD	CES	Total
au 31/12/2005	8 287	1 159	202	9 648
au 31/12/2006	8 169	1 048	0	9 217
Solde	-118	-111	-202	-431

Travailleurs handicapés	CDI	CDD	CES	Total
Total Sorties	1 713	579	202	2 494
Total Entrées	1 595	468	0	2 063
Solde	-118	-111	-202	-431

Le solde qui nous intéresse est celui des CDI : on a un solde net de -118 CDI par rapport à 2005. Ce solde correspond à la différence entre le flux d'entrée (+1595 CDI) et le flux de sortie (-1713 CDI). Bien que le flux d'entrée soit en augmentation par rapport à celui de 2005 (+8,65%, soit +127 CDI), cette augmentation n'est pas suffisante pour compenser celle du flux de sortie (+56% soit, +612 CDI).

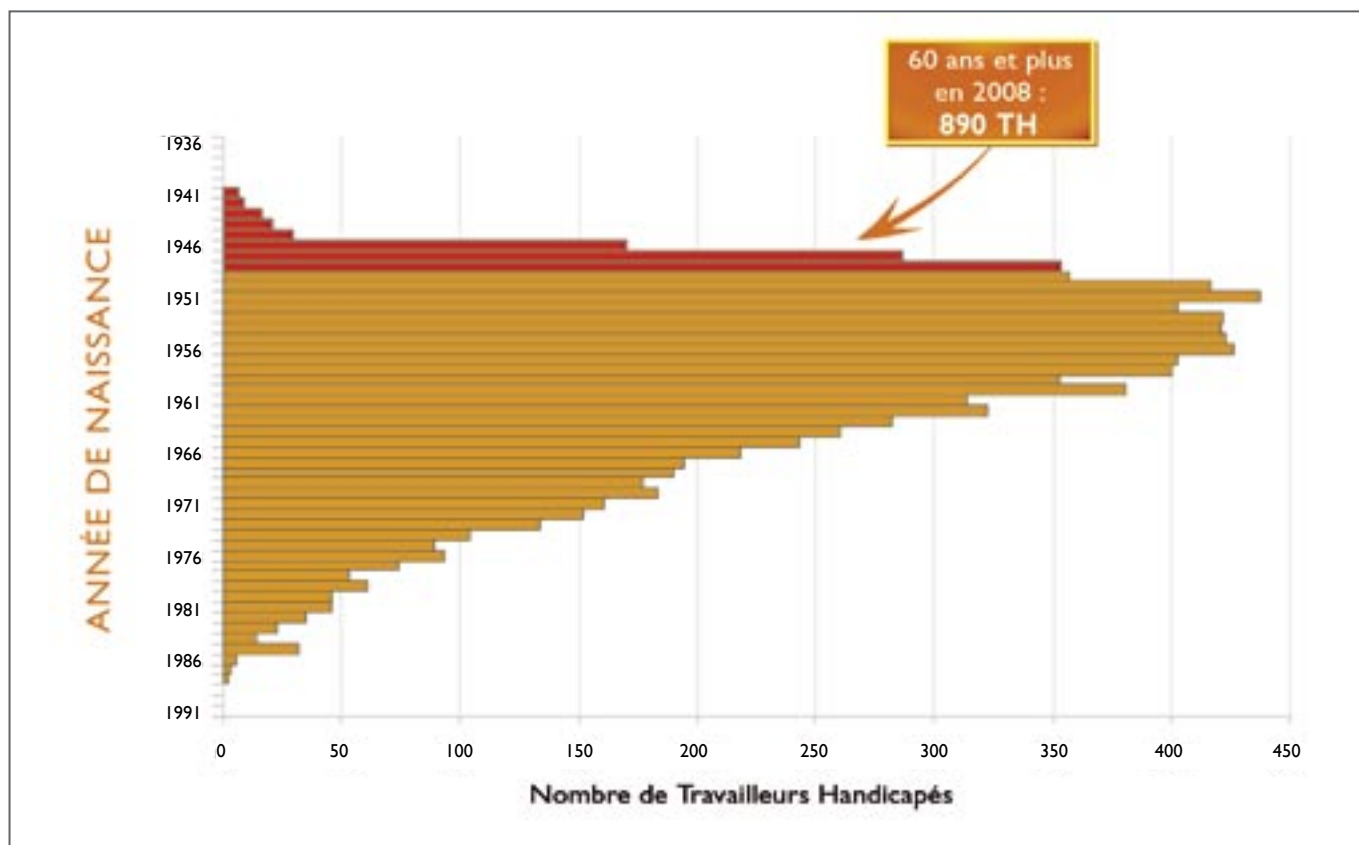
Une première étude plus approfondie de ces flux peut nous aider à trouver une explication à cette situation, à savoir un solde négatif de CDI.

Comme nous avons pu le prévoir les années précédentes d'après la pyramide des âges, le nombre de travailleurs handicapés susceptibles de partir à la retraite dans les années à venir est en augmentation. Ainsi, 773 CDI sortis en 2006 avaient au moins 55 ans (459 de 55 à 59 ans et 314 de 60 ans et +) contre 458 en 2005. De plus, on constate un recul des embauches puisqu'elles ne représentent que 7% (118 CDI) du flux d'entrée contre 14% en 2005 (201 CDI).

D'autre part, on ne peut négliger l'influence des nouvelles modalités de prise en compte des bénéficiaires dans les déclarations 2006 (au moins 6 mois de présence dans l'année pour les CDI et 6 mois consécutifs pour les CDD).

## L'âge des travailleurs handicapés :

- l'âge moyen est de 47 ans (46,8 en 2005).
- seulement près de 2% des bénéficiaires ont moins de 26 ans ; ce sont principalement des travailleurs ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH).
- 41% des bénéficiaires ont plus de 50 ans.
- le groupe des «invalides, mutilés de guerre et assimilés» est le plus âgé avec 64% d'entre eux qui ont plus de 50 ans.
- 59% des « accidentés du travail » ont plus de 50 ans contre seulement 34% des travailleurs qui ont la RQTH qui est le groupe le plus jeune.

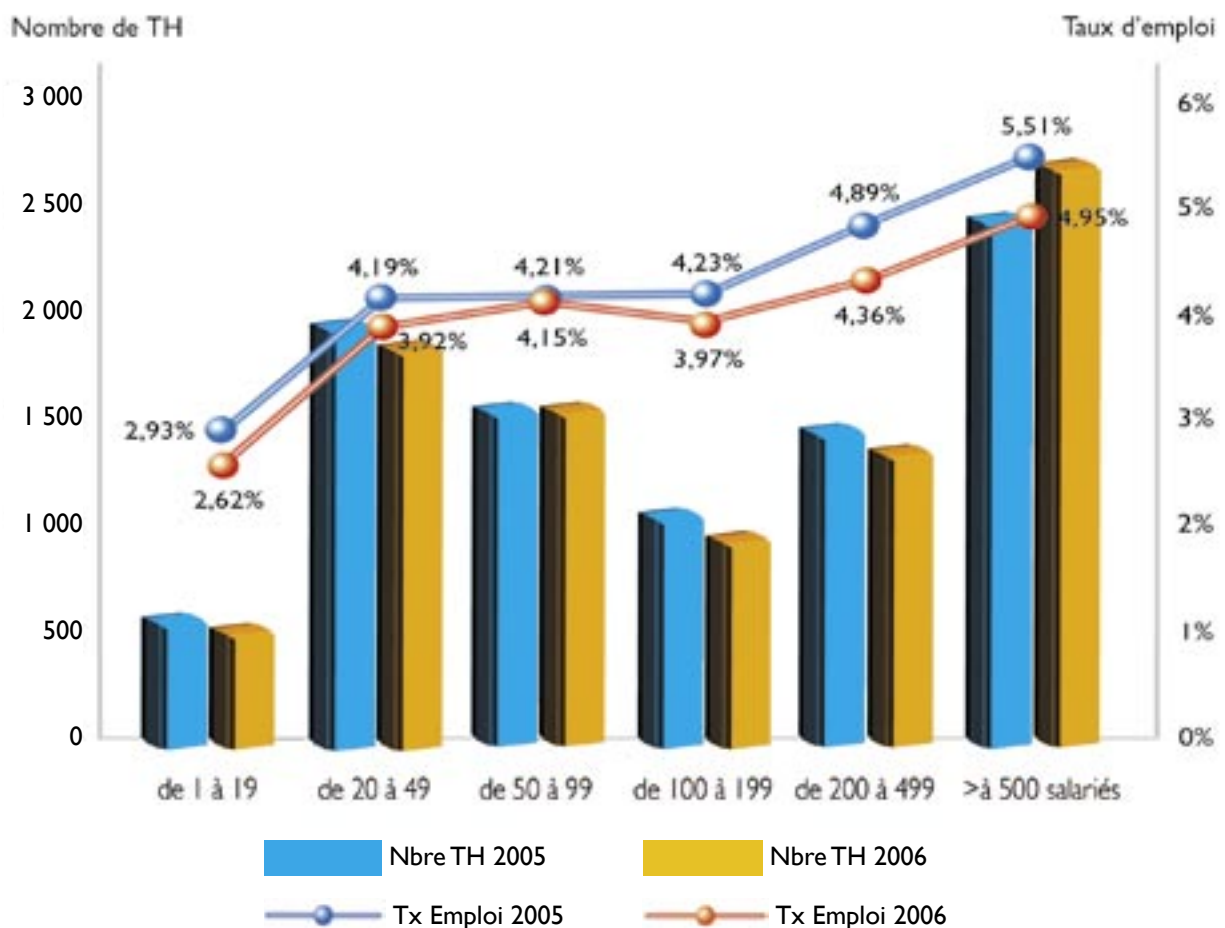


Ce graphique confirme bien la tendance déjà constatée à savoir le vieillissement des travailleurs handicapés et donc l'augmentation du nombre de ceux partant à la retraite.

## Le taux d'emploi par taille d'établissement :

Le taux d'emploi global diminue de 0,28 point par rapport à 2005. Cette diminution correspond à une augmentation de l'effectif d'assujettissement de plus de 4% conjuguée à une baisse de plus de 2% du nombre de travailleurs handicapés.

La diminution du taux d'emploi des établissements de 50 à 99 salariés est la moins importante (-0,06 point). Par contre, les établissements de 500 salariés et plus affichent une diminution de leur taux d'emploi de 0,56 point résultant d'une augmentation de 25% de l'effectif d'assujettissement et de seulement 12% du nombre de travailleurs handicapés (+10 établissements dans cette tranche : nouvelles péréquations et déclarations globales).

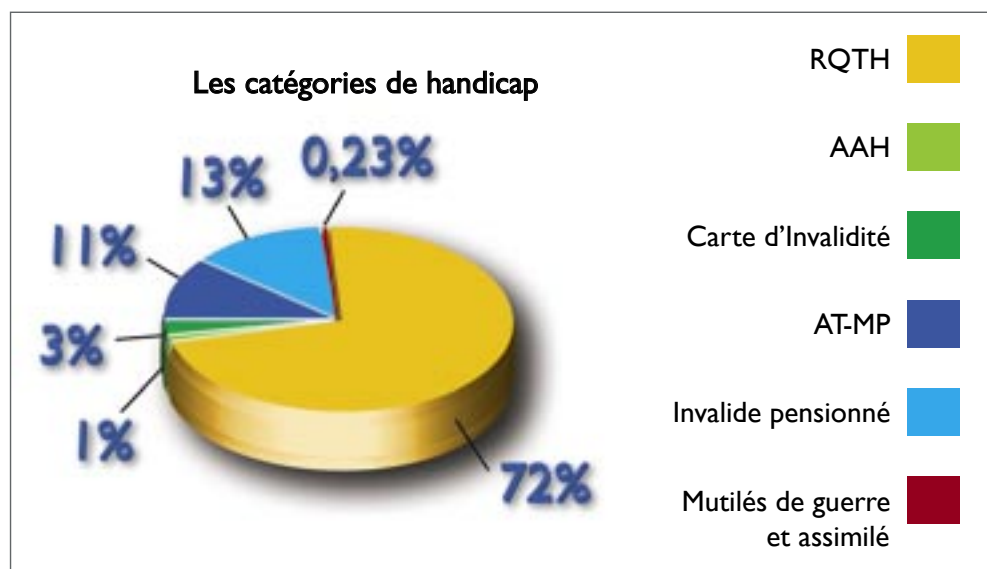


## Les travailleurs handicapés par catégories de handicap :

Répartition des travailleurs handicapés par catégories de handicap

Catégories de handicap	Nombre	%
RQTH	6 661	72,27%
AAH	88	0,95%
Carte d'invalidité	273	2,96%
AT-MP	982	10,65%
Invalide pensionné	1 192	12,93%
Mutilé de guerre	6	0,07%
Assimilé mutilé de guerre	15	0,16%
<b>Total</b>	<b>9 217</b>	<b>100,00%</b>

- plus de 72% des travailleurs handicapés ont une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).
- les accidentés du travail et les invalides, mutilés de guerre et assimilés représentent respectivement 11% et 14% des travailleurs handicapés, proportions stables par rapport à 2005.
- Les deux nouvelles catégories, titulaire de l'allocation adulte handicapé et titulaire de la carte d'invalidité, ne représentent que 4% des travailleurs handicapés.



## Les travailleurs handicapés par emploi :

NOMENCLATURE DES PROFESSIONS	Nbre de TH	%
Chef d'Entreprise	43	0,47%
Professeurs, Professions Scientifiques	115	1,25%
Professions de l'Information, des Arts et des Spectacles	3	0,03%
Cadres Administratifs et Commerciaux	109	1,18%
Ingénieurs et Cadres Techniques	19	0,21%
<b>Cadres, Prof. Intell. Sup.</b>	<b>289</b>	<b>3,14%</b>
Instituteurs et Assimilés	94	1,02%
Professions Intermédiaires de la Santé et du Travail Social	1 944	21,09%
Clergé, Religieux	1	0,01%
Professions Intermédiaires Administratives et Commerciales	164	1,78%
Techniciens (sauf techniciens administratifs et commerciaux)	36	0,39%
Contremaîtres, Agents de maîtrise	43	0,47%
<b>Professions Intermédiaires</b>	<b>2 282</b>	<b>24,76%</b>
Agts service, Aides-Soigts, Assist. méd., Auxil. Puéric., AMP, Amb.	3 376	36,63%
Agents de surveillance	117	1,27%
Employés Administratifs	1 428	15,49%
Personnels des services directs aux particuliers	651	7,06%
<b>Employés</b>	<b>5 572</b>	<b>60,45%</b>
Ouvriers qualifiés (type industriel)	54	0,59%
Ouvriers qualifiés (type artisanal)	634	6,88%
Chauffeurs	78	0,85%
Agents qualifiés manutention, magasinage, transport	21	0,23%
Ouvriers non qualifiés (type industriel)	52	0,56%
Ouvriers non qualifiés (type artisanal)	228	2,47%
Ouvriers agricoles	7	0,08%
<b>Ouvriers</b>	<b>1 074</b>	<b>11,65%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>9 217</b>	<b>100,00%</b>

- 60% des bénéficiaires occupent des emplois du groupe « employés » ; les « cadres et professions intermédiaires » représentant 28% des emplois et les « ouvriers » 12%.
- cette répartition est stable depuis 2000.

## Le taux d'emploi dans les régions :

Régions	Tx d'emploi 2005	Tx d'emploi 2006	Variation 05/06	Régions	Tx d'emploi 2005	Tx d'emploi 2006	Variation 05/06
Alsace	4,06%	3,99%	-0,07	Midi-Pyrénées	4,97%	4,66%	-0,31
Aquitaine	4,91%	4,56%	-0,35	Nord-Pas-de-Calais	4,54%	4,06%	-0,48
Auvergne	5,11%	4,53%	-0,58	Basse-Normandie	4,67%	4,39%	-0,29
Bourgogne	4,30%	4,20%	-0,11	Haute-Normandie	4,40%	4,11%	-0,29
Bretagne	5,63%	5,63%	+0,00	Ile-de-France	3,68%	3,47%	-0,22
Centre	3,61%	3,52%	-0,08	Pays-de-Loire	4,04%	3,74%	-0,30
Champagne-Ardenne	4,79%	4,59%	-0,20	Picardie	3,51%	3,54%	+0,03
Franche-Comté	6,04%	5,69%	-0,35	Poitou-Charentes	3,32%	3,20%	-0,12
Languedoc-Roussillon	5,16%	4,59%	-0,57	P A C A	4,40%	4,05%	-0,35
Limousin	3,93%	3,62%	-0,31	Rhône-Alpes	5,38%	4,91%	-0,47
Lorraine	4,68%	4,44%	-0,24	Outre-mer	2,03%	2,03%	+0,00

**2<sup>e</sup> PARTIE**

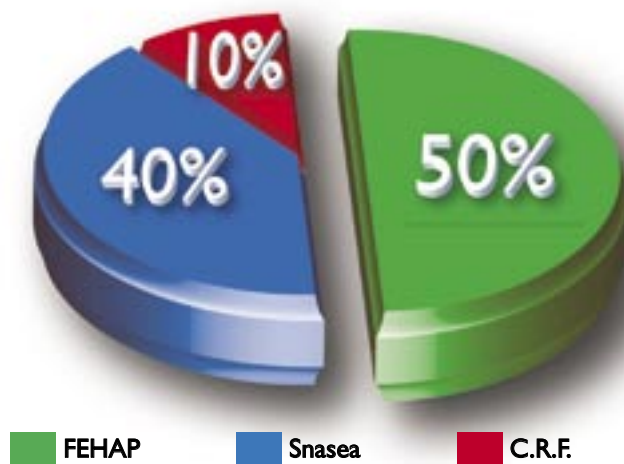
**RÉSULTATS  
AU 31 DÉCEMBRE 2006**

***FEHAP  
Snasea  
Croix-Rouge Française***

# RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2006



Répartition des établissements par organisme

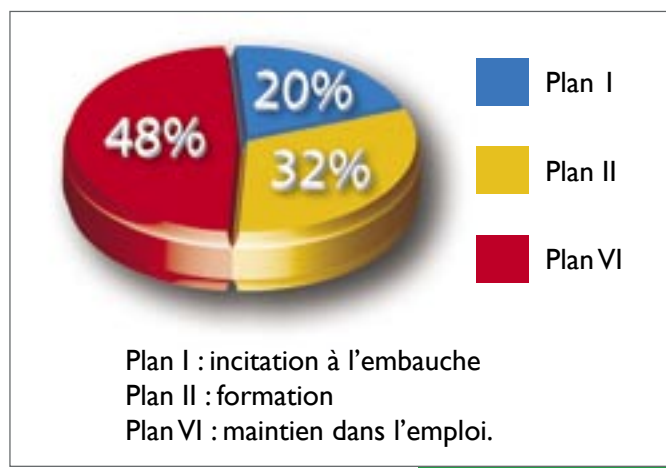


## Les financements des mesures de l'accord de branche :

Nature du financement	Nombre de dossiers	Montants accordés
Bilan évaluation	18	34 422,40 €
<b>Embauches</b>		
Contrat à durée indéterminée	129	304 617,00 €
Contrat à durée déterminée	37	33 883,00 €
<b>Formation</b>		
Contrat de qualification et d'apprentissage	19	543 005,00 €
Formation CAE et CAV	22	23 865,49 €
Stage de découverte et de sensibilisation	7	22 500,00 €
Stage et formation qualifiante	5	8 703,00 €
<b>Maintien à l'emploi</b>		
CRE	2	22 242,33 €
Aménagement des postes de travail	50	199 872,58 €
Prévention	2	3 736,40 €
Reconnaissance de travailleur handicapé	38	204 128,00 €
Reconversion professionnelle	28	464 558,02 €
<b>Total</b>	<b>357</b>	<b>1 865 533,22 €</b>

Reconversion professionnelle : en partenariat avec UNIFAF.

Le Comité Paritaire a tenu en 2006, 9 réunions au cours desquelles il a traité 540 dossiers de prise en charge financière dont 357, représentant 1 865 533,22 €, concernant des établissements et services de la FEHAP.



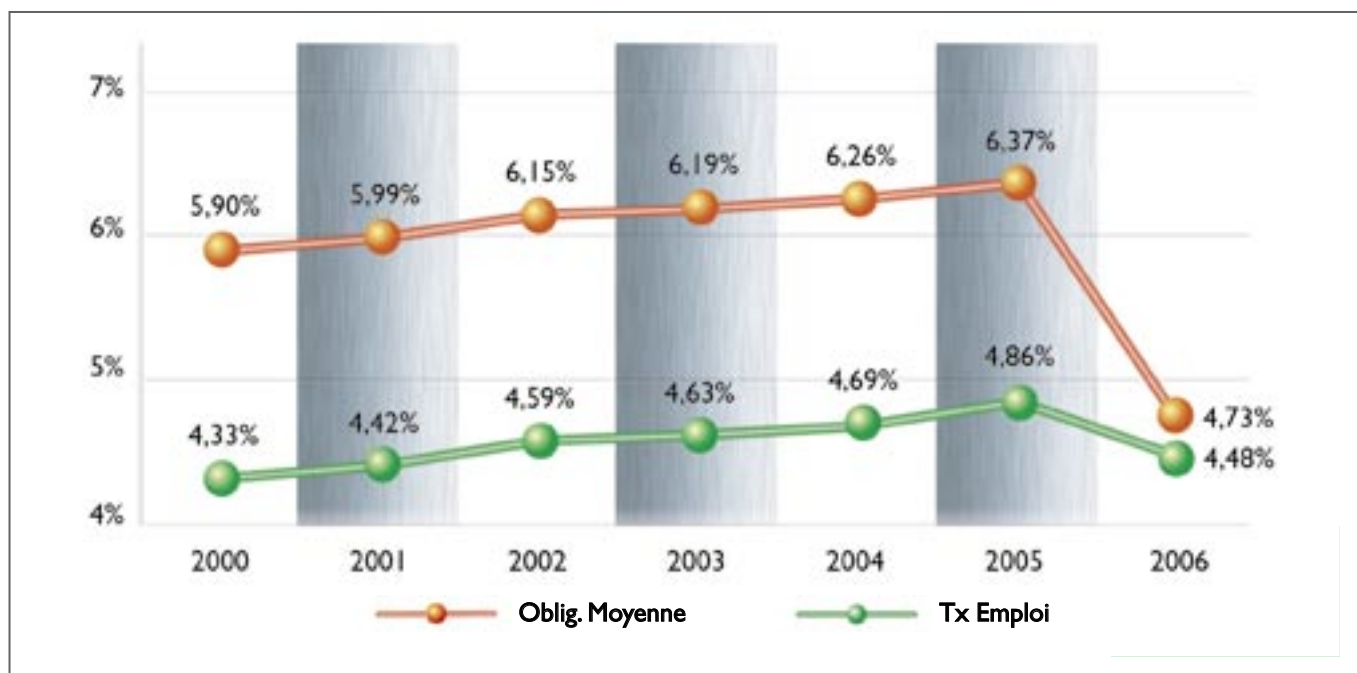
## Les résultats statistiques de la FEHAP au 31 décembre 2006 :

FEHAP	Établissements 20 salariés et +		Total Éts 20 salariés et +	Éts - de 20 salariés	TOTAL général
	Non redevable de la contrib.	Redevable de la contrib.			
Nombre de Dossiers	810	568	1 378	940	2 318
Effectif d'assujettissement (ETP)	81 214	59 171	140 385	9 648	150 033
Nbre de Travailleurs Handicapés	4 941	1 520	6 461	267	6 728
Unités TH bénéficiaires	4 867,38	1 490,18	6 357,56	265,12	6 622,68
Unités Contrats de fournitures	305,43	150,21	455,64	16,37	472,01
Stage	1,72	1,09	2,81	0,00	2,81
<b>Total Unités bénéficiaires</b>	<b>5 174,53</b>	<b>1 641,48</b>	<b>6 816,01</b>	<b>281,49</b>	<b>7 097,50</b>
Nbre d'unités versement	-	1 227,01	-	-	-
<b>Taux d'obligation moyenne</b>	<b>6,37%</b>	<b>2,77%</b>	<b>4,86%</b>	<b>2,92%</b>	<b>4,73%</b>
CDI	4 451	1 421	5 872	212	6 084
CDD	490	99	589	55	644
<b>Taux d'emploi</b>	<b>6,08%</b>	<b>2,57%</b>	<b>4,60%</b>	<b>2,77%</b>	<b>4,48%</b>

- Le taux d'obligation moyenne atteint par l'ensemble de la FEHAP est de 4,73% contre 6,37% en 2005 soit une minoration de 1,64 point.
- Le taux d'obligation moyenne atteint par les établissements assujettis (au moins 20 salariés) est de 4,86% en diminution de 1,67 point par rapport à 2005.

Afin d'évaluer l'évolution de la situation des établissements, nous utiliserons le taux d'emploi (nombre de travailleurs handicapés divisé par l'effectif d'assujettissement) qui peut être comparé d'une année sur l'autre (même modalité de calcul).

## Évolution du taux d'obligation et du taux d'emploi FEHAP 2000 / 2006



Le taux d'emploi de 4,86% en 2005 passe à 4,48% en 2006 soit une diminution de 0,38 point. Cette diminution, supérieure à celle constatée pour le consolidé (0,28 point), s'explique principalement par une baisse conséquente du nombre de travailleurs handicapés.

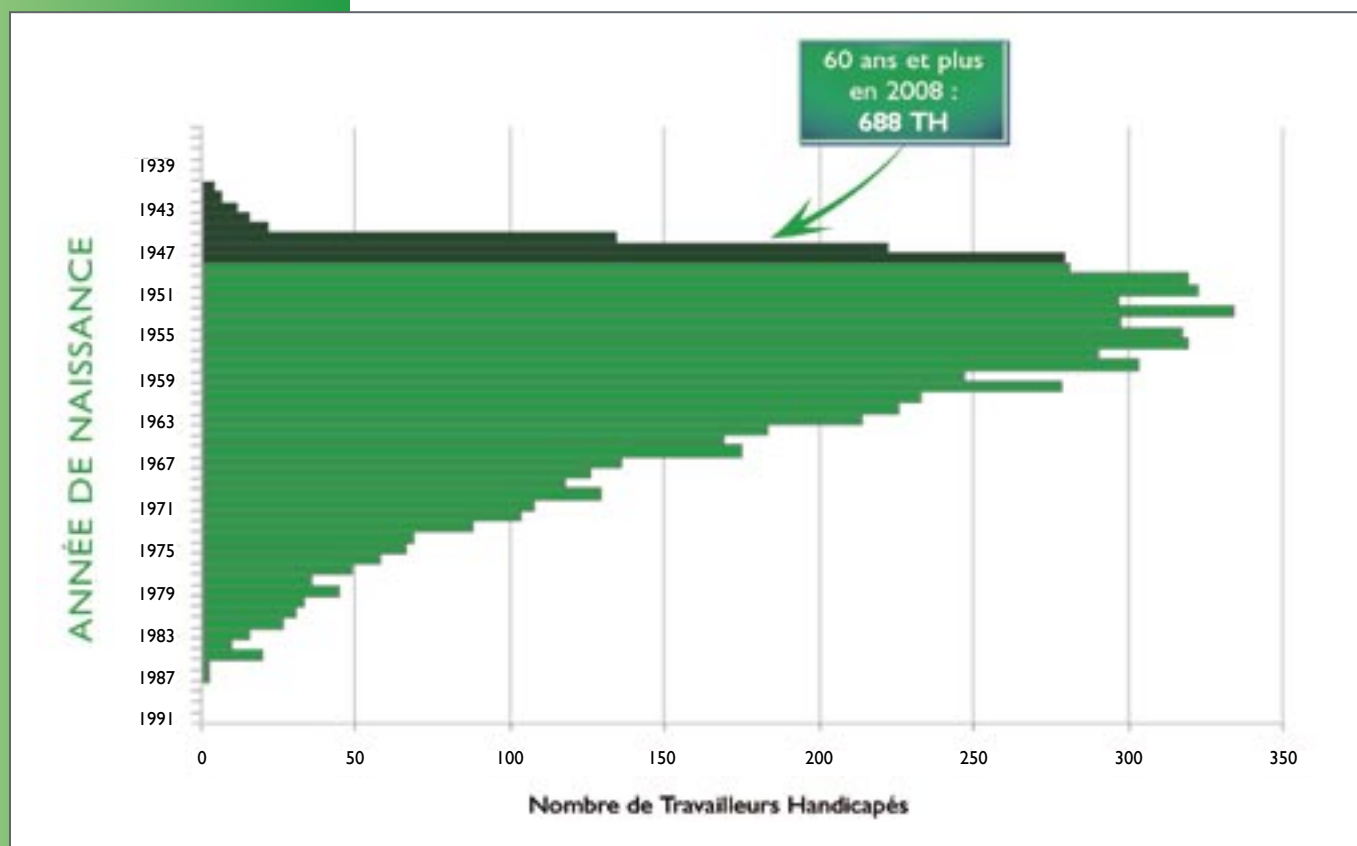
### Nature des contrats et solde des travailleurs handicapés :

Travailleurs handicapés	CDI	CDD	CES	Total
au 31/12/2005	6 386	734	128	7 248
au 31/12/2006	6 084	644	0	6 728
Solde	-302	-90	-128	-520

Travailleurs handicapés	CDI	CDD	CES	Total
Total Sorties	1 374	366	128	1 868
Total Entrées	1 072	276	0	1 348
Solde	-302	-90	-128	-520

Le solde net de -302 CDI correspond à la différence entre le flux d'entrée (+1072 CDI) et le flux de sortie (-1374 CDI). Le flux d'entrée de CDI est inférieur de 3% à celui de 2005 et on constate une diminution des embauches qui ne représentent plus que 7% du flux des entrées (74 CDI) contre 11% en 2005 (126 CDI). Le flux de sortie de CDI augmente de 64% par rapport à celui de 2005 (+535 CDI). 645 CDI sortis en 2006 avaient au moins 55 ans (382 de 55 à 59 ans et 263 de 60 ans et +) contre 383 en 2005.

## L'âge des travailleurs handicapés :



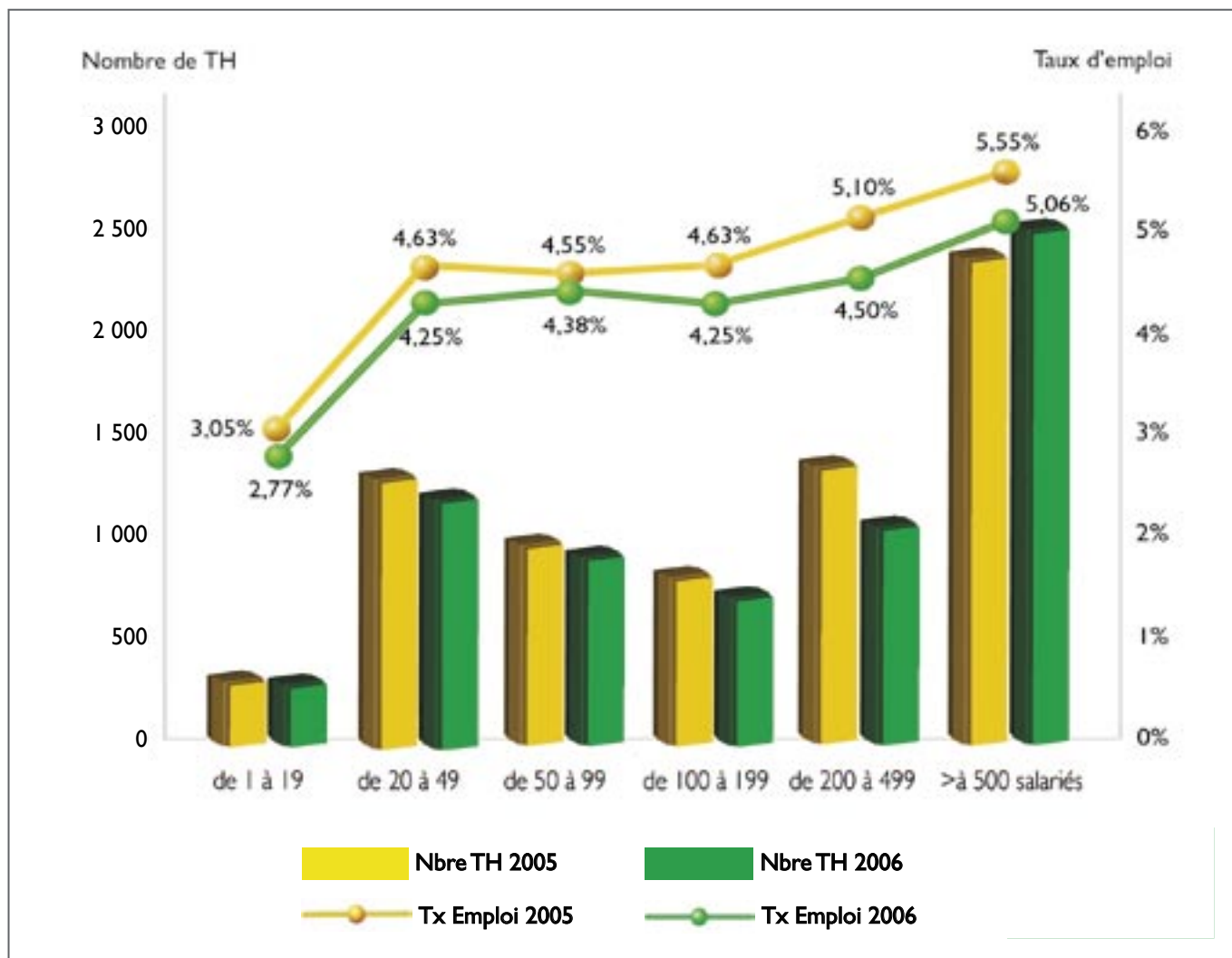
- l'âge moyen est de 47,4 ans (47,1 en 2005).
- moins de 2% des travailleurs handicapés ont moins de 26 ans et 42% ont plus de 50 ans.

## Le taux d'emploi dans les régions :

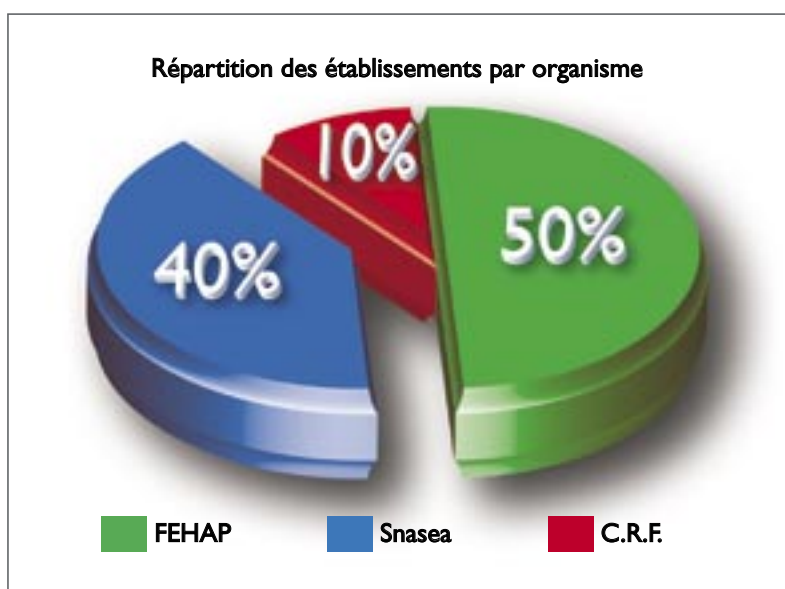
Régions	Tx d'emploi 2005	Tx d'emploi 2006	Variation 05/06
Alsace	4,28%	4,21%	-0,07
Aquitaine	5,55%	4,88%	-0,67
Auvergne	5,25%	4,92%	-0,33
Bourgogne	4,55%	4,33%	-0,22
Bretagne	6,15%	6,12%	-0,03
Centre	4,29%	4,15%	-0,15
Champagne-Ardenne	5,36%	5,41%	+0,05
Franche-Comté	7,61%	7,34%	-0,28
Languedoc-Roussillon	5,25%	4,76%	-0,49
Limousin	3,97%	3,49%	-0,48
Lorraine	4,82%	4,48%	-0,34

Régions	Tx d'emploi 2005	Tx d'emploi 2006	Variation 05/06
Midi-Pyrénées	5,07%	4,76%	-0,31
Nord-Pas-de-Calais	5,07%	4,54%	-0,53
Basse-Normandie	5,64%	5,20%	-0,43
Haute-Normandie	4,97%	4,32%	-0,65
Ile-de-France	4,20%	3,85%	-0,35
Pays-de-Loire	4,61%	4,21%	-0,40
Picardie	4,21%	3,72%	-0,49
Poitou-Charentes	3,72%	3,70%	-0,02
P A C A	4,49%	4,13%	-0,37
Rhône-Alpes	5,79%	5,17%	-0,62
Outre-mer	2,27%	2,32%	+0,05

## Le taux d'emploi selon la taille des établissements :



# RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2006

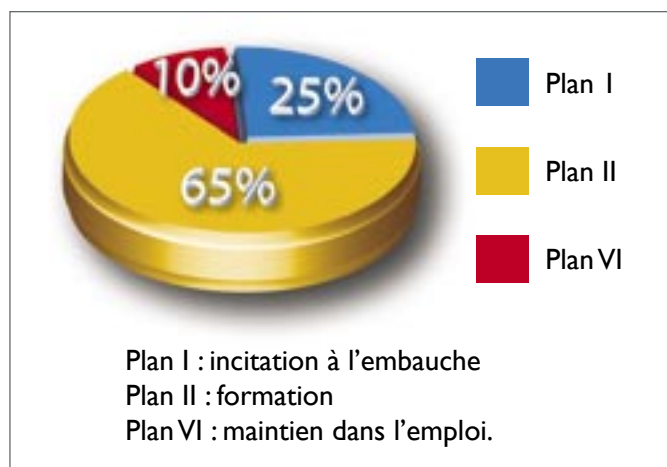


## Les financements des mesures de l'accord de branche :

Nature du financement	Nombre de dossiers	Montants accordés
Bilan évaluation	3	5 833,74 €
<b>Embauches</b>		
Contrat à durée indéterminée	74	188 865,00 €
Contrat à durée déterminée	25	19 925,00 €
<b>Formation</b>		
Contrat de qualification et d'apprentissage	15	553 915,00 €
Formation CAE et CAV	8	9 484,52 €
Stage de découverte et de sensibilisation	2	1 000,00 €
Stage et formation qualifiante	2	8 104,00 €
<b>Maintien à l'emploi</b>		
Aménagement des postes de travail	20	44 693,57 €
Prévention	0	- €
Reconnaissance de travailleur handicapé	3	13 740,00 €
Reconversion professionnelle	3	28 984,00 €
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>874 544,83 €</b>

Reconversion professionnelle : en partenariat avec UNIFAF.

Le Comité Paritaire a tenu en 2006, 9 réunions au cours desquelles il a traité 540 dossiers de prise en charge financière dont 155, représentant 874 544,83 €, concernant des établissements et services du Snosea.



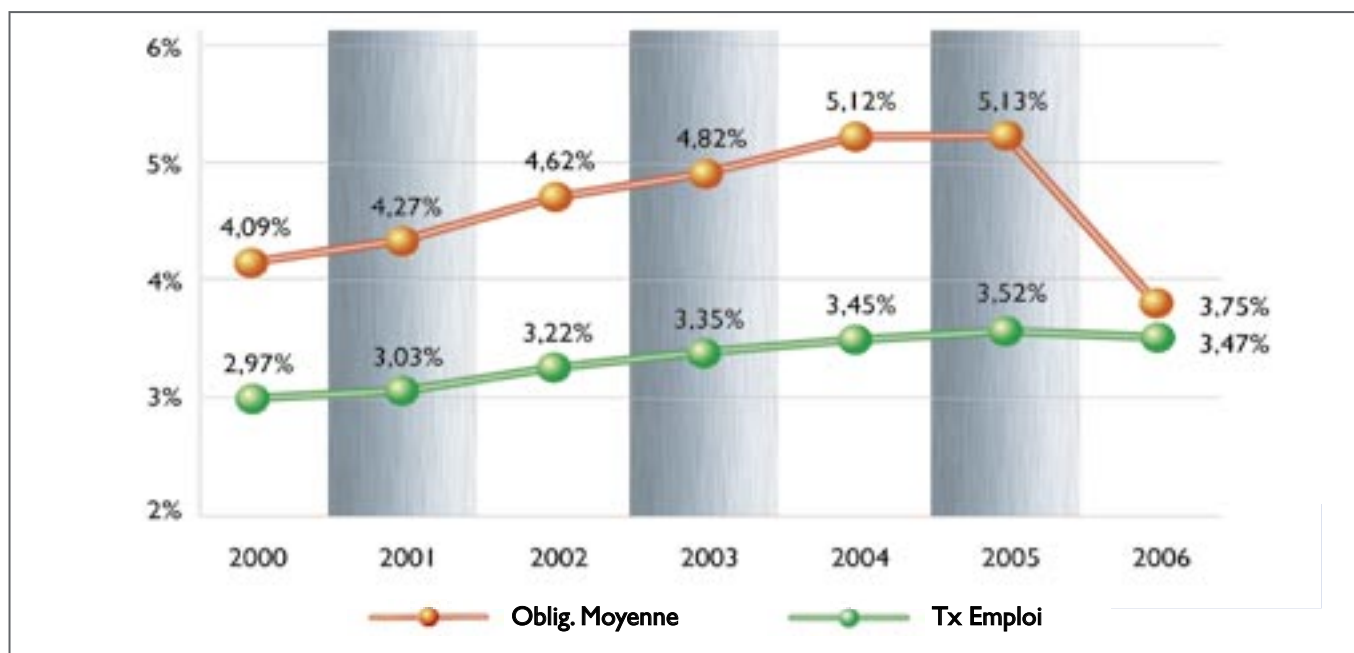
## Les résultats statistiques du Snasea au 31 décembre 2006 :

Snasea	Établissements 20 salariés et +		Total Éts 20 salariés et +	Éts - de 20 salariés	TOTAL général
	Non redevable de la contrib.	Redevable de la contrib.			
Nombre de Dossiers	452	425	877	883	1 760
Effectif d'assujettissement (ETP)	24 900	26 552	51 452	8 710	60 162
Nbre de Travailleurs Handicapés	1 476	431	1 907	182	2 089
Unités TH bénéficiaires	1 455,34	423,39	1 878,73	177,02	2 055,75
Unités Contrats de fournitures	101,43	63,86	165,29	32,56	197,85
Stage	0,00	0,09	0,09	0,00	0,09
<b>Total Unités bénéficiaires</b>	<b>1 556,77</b>	<b>487,34</b>	<b>2 044,11</b>	<b>209,58</b>	<b>2 253,69</b>
Nbre d'unités versement	-	787,03	-	-	-
<b>Taux d'obligation moyenne</b>	<b>6,25%</b>	<b>1,84%</b>	<b>3,97%</b>	<b>2,41%</b>	<b>3,75%</b>
CDI	1 229	387	1 616	145	1 761
CDD	247	44	291	37	328
<b>Taux d'emploi</b>	<b>5,93%</b>	<b>1,62%</b>	<b>3,71%</b>	<b>2,09%</b>	<b>3,47%</b>

- Le taux d'obligation moyenne atteint par l'ensemble du Snasea est de 3,75% contre 5,13% en 2005 soit une minoration de 1,38 point.
- Le taux d'obligation moyenne atteint par les établissements assujettis (au moins 20 salariés) est de 3,97% en diminution de 1,39 point par rapport à 2005.

Afin d'évaluer l'évolution de la situation des établissements, nous utiliserons le taux d'emploi (nombre de travailleurs handicapés divisé par l'effectif d'assujettissement) qui peut être comparé d'une année sur l'autre (même modalité de calcul).

## Évolution du taux d'obligation et du taux d'emploi Snasea 2000 / 2006



Le taux d'emploi de 3,52% en 2005 passe à 3,47% en 2006 soit une diminution de 0,05 point. Cette diminution est inférieure à celle du Consolidé (-0,28 point).

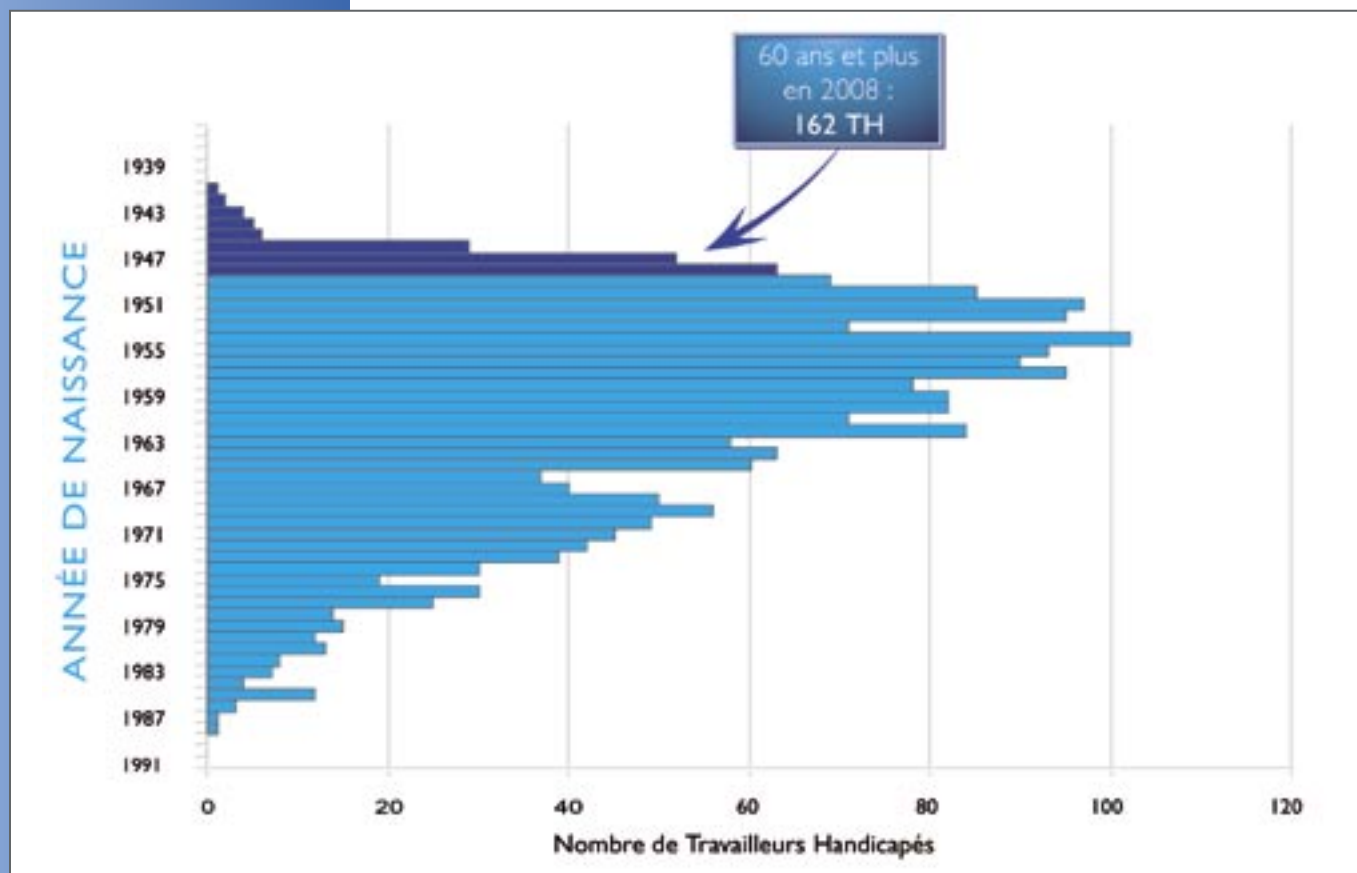
### Nature des contrats et solde des travailleurs handicapés:

Travailleurs handicapés	CDI	CDD	CES	Total
au 31/12/2005	1 566	341	65	1 972
au 31/12/2006	1 761	328	0	2 089
Solde	+ 195	-13	-65	+ 117

Travailleurs handicapés	CDI	CDD	CES	Total
Total Sorties	262	185	65	512
Total Entrées	457	172	0	629
Solde	+ 195	-13	-65	+ 117

Le solde net de +195 CDI correspond à la différence entre le flux d'entrée (+457 CDI) et le flux de sortie (-262 CDI). Le flux d'entrée de CDI est supérieur de 54% à celui de 2005 (+160 CDI). Cette augmentation est en grande partie due aux nouvelles adhésions qui représentent 166 CDI soit 36% des entrées. D'autre part on constate une diminution des embauches qui ne représentent plus que 9% du flux des entrées (40 CDI) contre 21% en 2005 (63 CDI). Le flux de sortie de CDI augmente de 19% par rapport à celui de 2005 (+41 CDI). 103 CDI sortis en 2006 avaient au moins 55 ans (60 de 55 à 59 ans et 43 de 60 ans et +) contre 62 en 2005.

## L'âge des travailleurs handicapés :



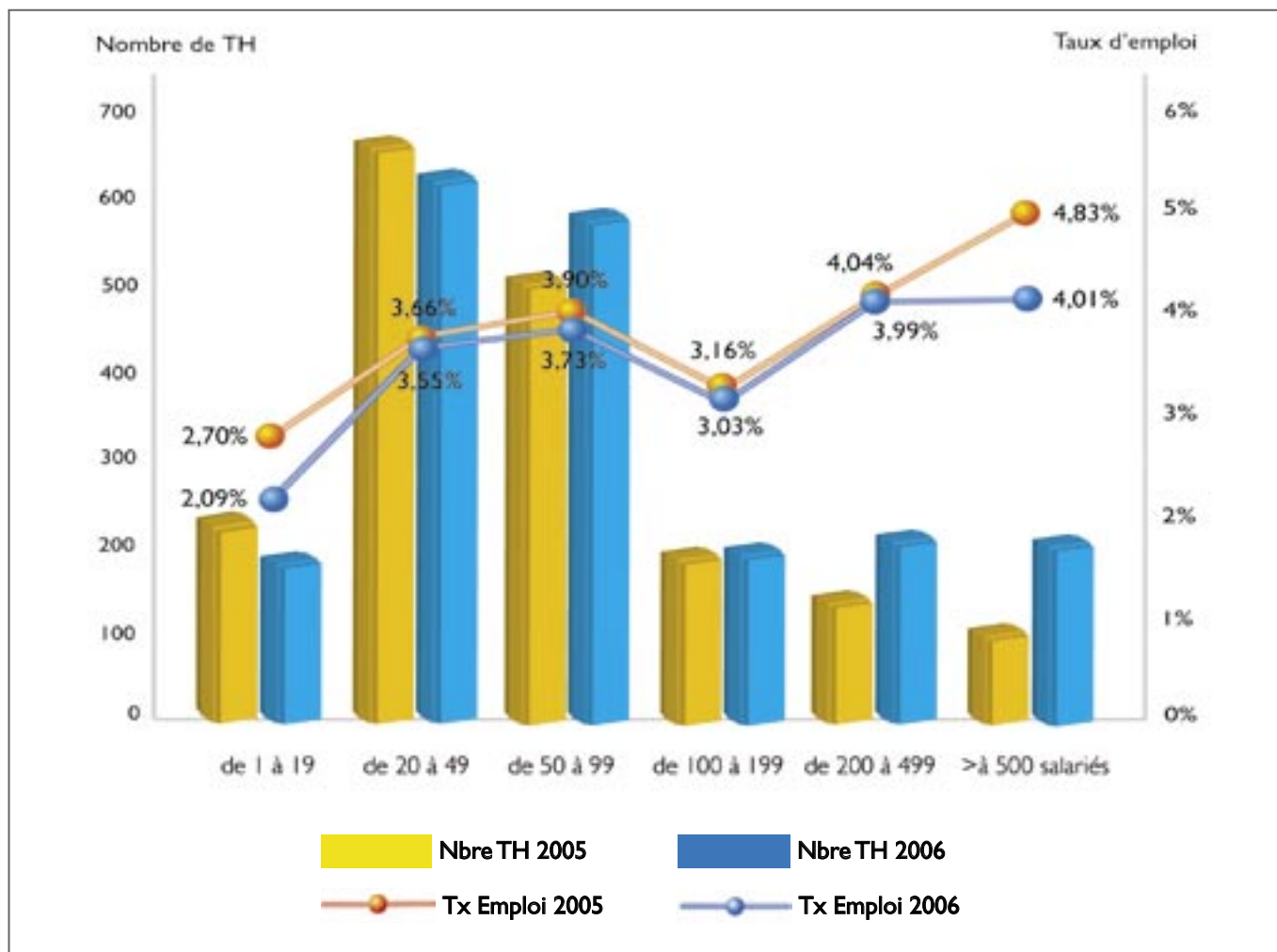
- l'âge moyen est de 46 ans (45,8 en 2005).
- plus de 2% des travailleurs handicapés ont moins de 26 ans et 37% ont plus de 50 ans.

## Le taux d'emploi dans les régions :

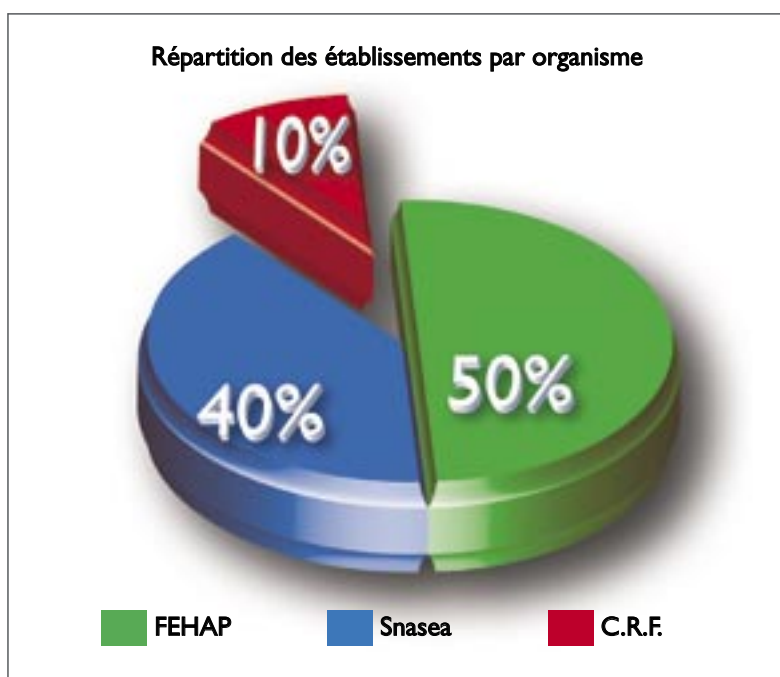
Régions	Tx d'emploi 2005	Tx d'emploi 2006	Variation 05/06
Alsace	2,57%	2,40%	-0,17
Aquitaine	3,30%	3,63%	+0,34
Auvergne	4,47%	3,53%	-0,95
Bourgogne	3,89%	4,07%	+0,18
Bretagne	4,40%	4,56%	+0,16
Centre	2,90%	2,87%	-0,03
Champagne-Ardenne	4,29%	4,11%	-0,18
Franche-Comté	4,06%	3,51%	-0,55
Languedoc-Roussillon	5,05%	4,01%	-1,04
Limousin	3,71%	4,33%	+0,62
Lorraine	4,44%	4,46%	+0,02

Régions	Tx d'emploi 2005	Tx d'emploi 2006	Variation 05/06
Midi-Pyrénées	4,50%	4,35%	-0,15
Nord-Pas-de-Calais	3,93%	3,70%	-0,23
Basse-Normandie	3,77%	3,57%	-0,20
Haute-Normandie	2,61%	2,66%	+0,06
Ile-de-France	1,88%	1,99%	+0,11
Pays-de-Loire	2,11%	2,09%	-0,02
Picardie	2,24%	2,99%	+0,75
Poitou-Charentes	2,83%	2,32%	-0,51
P A C A	4,20%	3,85%	-0,34
Rhône-Alpes	4,06%	4,05%	-0,01
Outre-mer	1,40%	1,14%	-0,26

## Le taux d'emploi selon la taille des établissements :



# RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2006

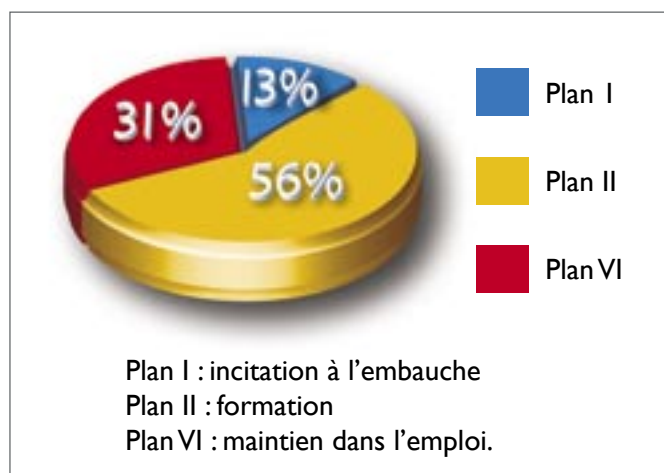


## Les financements des mesures de l'accord de branche :

Nature du financement	Nombre de dossiers	Montants accordés
Bilan évaluation	1	160,00 €
<b>Embauches</b>		
Contrat à durée indéterminée	9	23 070,00 €
Contrat à durée déterminée	5	6 200,00 €
<b>Formation</b>		
Contrat de qualif., d'apprent. et de profess.	3	130 431,00 €
Formation CAE et CAV	1	504,00 €
Stage de découverte et de sensibilisation	0	- €
Stage et formation qualifiante	0	- €
<b>Maintien à l'emploi</b>		
Aménagement des postes de travail	2	6 722,35 €
Prévention	0	- €
Reconnaissance de travailleur handicapé	1	3 664,00 €
Reconversion professionnelle	6	61 445,38 €
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>232 196,73 €</b>

Reconversion professionnelle : en partenariat avec UNIFAF.

Le Comité Paritaire a tenu en 2006, 9 réunions au cours desquelles il a traité 540 dossiers de prise en charge financière dont 28, représentant 232 196,73 €, concernant des établissements et services de la Croix-Rouge Française.



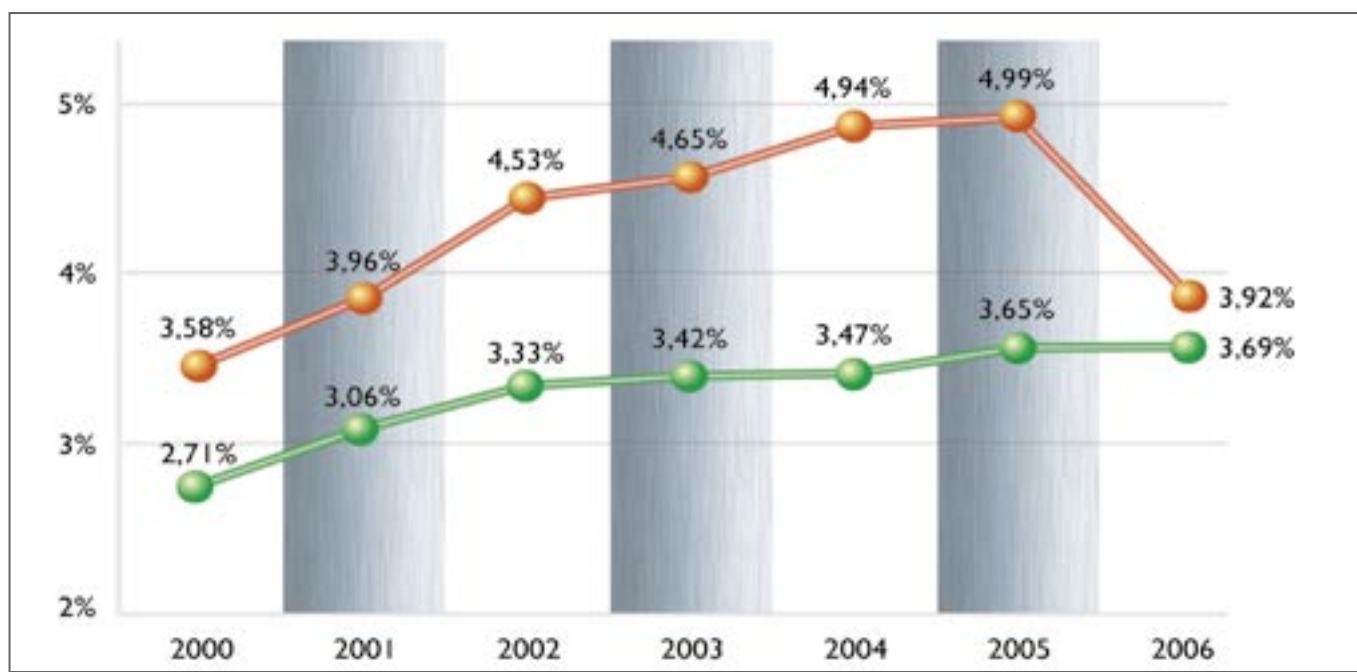
## Les résultats statistiques de la Croix-rouge française au 31 décembre 2006 :

Croix-Rouge Française	Établissements 20 salariés et +		Total Éts 20 salariés et +	Éts - de 20 salariés	TOTAL général
	Non redevable de la contrib.	Redevable de la contrib.			
<b>Nombre de Dossiers</b>	<b>66</b>	<b>80</b>	<b>146</b>	<b>356</b>	<b>502</b>
Effectif d'assujettissement (ETP)	4 109	4 487	8 596	2 235	10 831
<b>Nbre de Travailleurs Handicapés</b>	<b>243</b>	<b>67</b>	<b>310</b>	<b>90</b>	<b>400</b>
Unités TH bénéficiaires	240,53	67,00	307,53	88,00	395,53
Unités Contrats de fournitures	7,21	11,03	18,24	10,91	29,15
Stage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Unités bénéficiaires</b>	<b>247,74</b>	<b>78,03</b>	<b>325,77</b>	<b>98,91</b>	<b>424,68</b>
Nbre d'unités versement	-	136,80	-	-	-
<b>Taux d'obligation moyenne</b>	<b>6,03%</b>	<b>1,74%</b>	<b>3,79%</b>	<b>4,43%</b>	<b>3,92%</b>
CDI	212	62	274	50	324
CDD	31	5	36	40	76
<b>Taux d'emploi</b>	<b>5,91%</b>	<b>1,49%</b>	<b>3,61%</b>	<b>4,03%</b>	<b>3,69%</b>

- Le taux d'obligation moyenne atteint par l'ensemble de la Croix-Rouge est de 3,92% contre 4,99% en 2005 soit une minoration de 1,07 point.
- Le taux d'obligation moyenne atteint par les établissements assujettis (au moins 20 salariés) est de 3,79% en diminution de 1,42 point par rapport à 2005.

Afin d'évaluer l'évolution de la situation des établissements, nous utiliserons le taux d'emploi (nombre de travailleurs handicapés divisé par l'effectif d'assujettissement) qui peut être comparé d'une année sur l'autre (même modalité de calcul).

## Évolution du taux d'obligation et du taux d'emploi C.R.F. 2000 / 2006



Des trois organismes signataires de l'Accord, la Croix-rouge française est le seul à afficher une évolution régulière de son taux d'emploi depuis 2000 avec une stagnation en 2006 puisque le taux est alors de 3,69% en augmentation de 0,04 point par rapport à 2005. Entre 2005 et 2006, le nombre de travailleurs handicapés et l'effectif d'assujettissement ont diminué respectivement de 5% et de 6%.

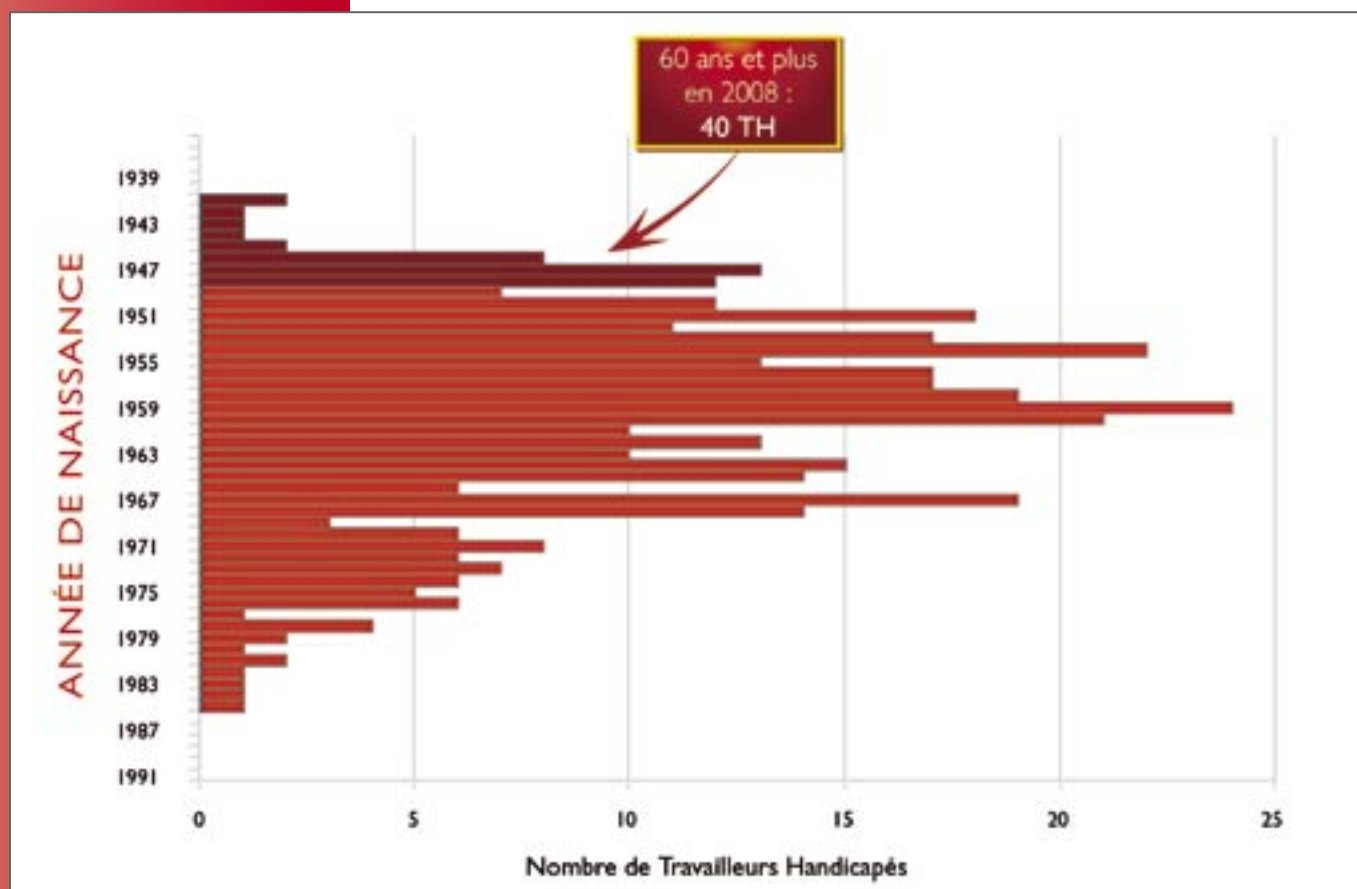
### Nature des contrats et solde des travailleurs handicapés:

Travailleurs handicapés	CDI	CDD	CES	Total
au 31/12/2005	335	84	9	428
au 31/12/2006	324	76	0	400
Solde	-11	-8	-9	-28

Travailleurs handicapés	CDI	CDD	CES	Total
Total Sorties	77	28	9	114
Total Entrées	66	20	0	86
Solde	-11	-8	-9	-28

Le solde net de -11 CDI correspond à la différence entre le flux d'entrée (+66 CDI) et le flux de sortie (-77 CDI). Le flux d'entrée de CDI est très légèrement supérieur à celui de 2005 (+5 CDI), mais on constate une diminution des embauches qui ne représentent plus que 6% du flux des entrées (6 CDI) contre 20% en 2005 (12 CDI). Le flux de sortie de CDI augmente de 88% par rapport à celui de 2005 (+36 CDI). 25 CDI sortis en 2006 avaient au moins 55 ans (17 de 55 à 59 ans et 8 de 60 ans et +) contre 13 en 2005.

## L'âge des travailleurs handicapés :



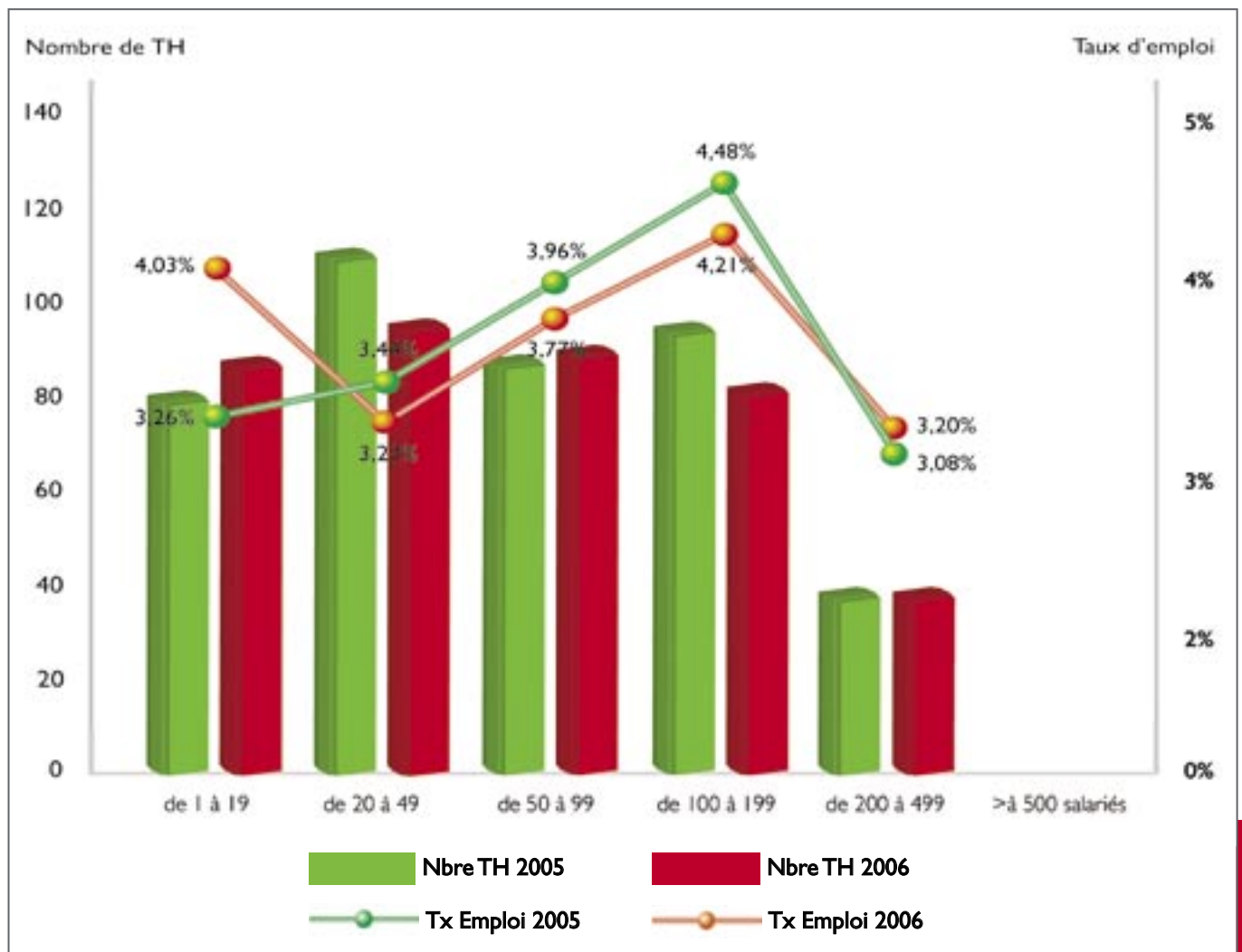
- l'âge moyen est de 46,3 ans (45,6 en 2005).
- moins de 2% des travailleurs handicapés ont moins de 26 ans et 35% ont plus de 50 ans.

## Le taux d'emploi dans les régions :

Régions	Tx d'emploi 2005	Tx d'emploi 2006	Variation 05/06
Alsace	4,17%	3,70%	-0,46
Aquitaine	5,05%	5,65%	+0,59
Auvergne	4,40%	3,37%	-1,02
Bourgogne	4,81%	4,21%	-0,60
Bretagne	0,00%	0,00%	+0,00
Centre	3,09%	3,42%	+0,33
Champagne-Ardenne	5,62%	4,15%	-1,47
Franche-Comté	5,31%	4,17%	-1,14
Languedoc-Roussillon	3,89%	4,26%	+0,36
Limousin	4,07%	2,56%	-1,51
Lorraine	1,64%	1,68%	+0,04

Régions	Tx d'emploi 2005	Tx d'emploi 2006	Variation 05/06
Midi-Pyrénées	7,52%	6,02%	-1,51
Nord-Pas-de-Calais	1,25%	0,97%	-0,28
Basse-Normandie	3,40%	3,99%	+0,58
Haute-Normandie	4,59%	6,07%	+1,48
Ile-de-France	2,47%	2,39%	-0,08
Pays-de-Loire	4,49%	4,63%	+0,14
Picardie	3,43%	4,16%	+0,73
Poitou-Charentes	3,91%	5,58%	+1,67
P A C A	4,45%	4,23%	-0,22
Rhône-Alpes	5,25%	5,22%	-0,04
Outre-mer	1,55%	1,06%	-0,48

## Le taux d'emploi selon la taille des établissements :





---

## OETH

94 avenue Félix Faure - 75015 PARIS - Tél. : 01 40 60 58 58 - Fax : 01 40 60 58 64  
Site Internet : [www.oeth.org](http://www.oeth.org) - E-mail : [contact@oeth.org](mailto:contact@oeth.org)